

NOTE DE SERVICE

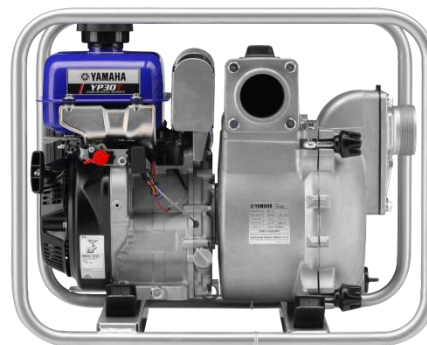
DESTINATAIRES : Tous les concessionnaires de produits énergétiques

DATE : Le 28 juillet 2015

OBJET : **Prolongation de la période de garantie – Pompes à eau/de vidange**

Yamaha Moteur du Canada Ltée est fière d'annoncer que la période de garantie commerciale de toutes les pompes à eau et de vidange passera de 1 an (limitée) à 3 ans (limitée) **à compter du 1^{er} août 2015.**

Cette prolongation permet à Yamaha de rivaliser à forces égales avec la garantie des pompes Honda et s'inscrit dans l'engagement profond de Yamaha envers le commerce interentreprises.



Modèles	Garantie – usage personnel/résidentiel	Garantie – usage commercial/location
Toutes les pompes à eau (YP20G et YP30G)	3 ans, limitée	3 ans, limitée
Toutes les pompes de vidange (YP20T, YP30T, YP40T)	3 ans, limitée	3 ans, limitée
Toutes les génératrices à inverseur (sauf EF1000iS)	3 ans, limitée	3 ans, limitée
EF1000iS	3 ans, limitée	<u>2 ans</u> , limitée
Toutes les génératrices traditionnelles	3 ans, limitée	3 ans, limitée
Toutes les souffleuses à neige	3 ans, limitée	3 ans, limitée
Toutes les laveuses à pression	3 ans, limitée	<u>1 an</u> , limitée